**C H S C T R E A d’Ile de France**

**Comité d'Hygiène, de Sécurité**

**et des Conditions de Travail Régional de l’Enseignement Agricole**

**CR de la séance plénière du 27 octobre 2018**

**Une Délégation SNETAP-FSU composée de :**

Tony Dos Santos, Patrice Aublanc, Claire Pinault, Raphaël Bouton, Anthony Sallard.

Une représentante de la CGT siégeait également. Aucun représentant FO - 1 siège - n’était présent ou excusé.

En amont de l’ordre du jour, nous demandons qu’un vade-mecum des états de frais puisse être établi à chaque représentant avant la prochaine réunion de l’instance.

En outre, nous déplorons que notre camarade de Maisons-Lafitte, F. Lounici, n’ait pu bénéficier du temps syndical nécessaire à cette mission et ait été obligée de démissionner [entre-temps nous avons appris que cela avait été enfin débloqué].

**1. Points RPS dans les différents EPL**

La directrice de la DRIAAF a souhaité que nous puissions faire remonter les difficultés recensées dans certains centres d’EPL. Les échanges ont commencé par le CFA de Maisons-Lafitte où les collègues ont été touchés par le décès d’un apprenant lors de son stage professionnel. Selon le directeur de Saint-Germain, tout l’appui nécessaire a été mobilisé. Il affirme en outre que le dialogue social entre la directrice-adjointe centre et les collègues est assainie [voir CR du 12 avril]. Le directeur du CFA-CFPPA, y a veillé, selon lui.

L’exploitation de Brie est toujours en grande souffrance. Nous sommes encore cette année sollicités dès la rentrée, par les collègues à propos du management du DEA. Nous avons en outre des doutes sur la conduite des projets entrepris, pourtant essentiels pour la viabilité de ce centre.

Enfin c’est bien l’EPL de la Bretonnière qui nous inquiète le plus, notamment au CFA et l’UFA de Montreuil.

*Notre réaction : nous souhaitons rappeler que les collègues à Maisons-Lafitte ont mal vécu l’intervention de l’inspection du travail à la suite du décès de l’apprenant. A Brie, nous ne sommes plus très loin de la rupture du dialogue social avec le DEA. Quant à la Bretonnière, la situation est très préoccupante : nous demandons une cohérence en matière de communication interne entre la direction et ses agents, un organigramme pour éviter tout confusion entre acteurs décisionnels, et enfin une projection claire et rassurante concernant la carte de formation [la Directrice de la DRIAAF nous répond qu’elle va contacter le directeur de La Bretonnière en matière de RPS et d’impact de la réforme de l’apprentissage sur le CFA et l’UFA]. Nous insistons également sur les conséquences des réformes du bac général et technologique dans les 3 EPL franciliens. En outre à ce sujet : nous avons la date pour proposer les options demandées à l’autorité académique sans savoir si les sections sportives et européennes seront acceptées, en sus de ces options.*

**2. Evolution du cadre réglementaire**

Différentes notes de service sont évoquées. Elles concernent les apprenants mais nous les abordons car ce qu’elles annoncent, peut impacter nos conditions de travail, comme la note de service DGER/SDPFE/2018-501 : prévention des conduites addictives des apprenants.

Un exposé est fait l’ISST, M. Clavel sur la dernière note de service, parue le 22 novembre 2018, sur l’articulation entre les CoHS et les CHSCTREA, en matière de conditions de travail des agents. Désormais un collègue peut saisir directement le comité régional. Il y a également possibilité pour les directeurs d’EPL de créer en parallèle de la CoHS une commission locale chargée des conditions de travail.

*Notre réaction : à propos de la NDS sur les addictions, nous signalons à l’administration qu’il est trop tard pour demander cette subvention cette année (mais c’est possible d’y penser pour la rentrée 2019).*

*Concernant l’autre note de service, nous rappelons que c’était un long combat, mené depuis 6 ans par le snetap-FSU. Nous nous félicitons de cette avancée même s’il faut reconnaître qu’en Ile de France, il a toujours été possible d’évoquer une situation personnelle au CHSCTREA. Parfois même, cela a débloqué certaines tensions.*

*CHSCTREA, un*

**3. Questions diverses**

* Bilan de la mandature :le SRFD, aidé par notre délégation, dresse les avancées menées par le CHSCTREA pendant ces 4 années : Tous les agents des EPL peuvent saisir la médecine du travail, le PPMS a été mis en place - certes dans l’urgence après les attentats de 2015-, mais tous les agents sont formés et des exercices menés chaque année depuis, un bilan des thèmes abordés en CoHS est fait depuis 2 ans, les agents de prévention et les assistants de prévention sont formés au problématiques SST. Enfin, un groupe *addiction au travail* a été mis en place*.*

*Notre réaction : nous saluons le fait que la médecine de prévention soit à nouveau accessible à tous les agents de l’enseignement agricole francilien. C’est la principale avancée. Pour les points négatifs, dès le début de la prochaine mandature, nous alerterons l’administration sur les combats à mener mais ils ne sont pas à négliger et le point 1 de CR, renforce la légitimité d’action de ce comité.*

* La question de la valorisation des référents *handicap* : La cheffe du SRFD signale que tous les EPL ont un ou deux référents mais qui appartiennent à des corps différents (enseignants titulaires, CPE, formateur). Difficile d’harmoniser une rémunération selon elle, sans créer d’inégalités.

*Notre réaction : nous reviendrons vers le SRFD après avoir consulté les collègues, mais la charge est énorme et la reconnaissance, faible. Cela fait partie des combats à mener pour la prochaine mandature.*

***Tony Dos Santos,***

***Secrétaire du CHSCTREA Ile de France***

***Le 30 novembre 2018***